

DEC201994INEE

Décision portant nomination de M. Nicolas Teyssandier en qualité de Chargé de Mission Institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut écologie et environnement ;

DECIDE :**Article 1**

M. Nicolas Teyssandier, Chargé de recherche, est nommé Chargé de Mission Institut (CMI) auprès de l'Institut écologie et environnement à compter du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour 30% de son temps de travail.

En appui à la Directrice Adjointe Scientifique en charge de la thématique « hommes-milieus », la mission de Nicolas Teyssandier a pour objet le suivi des actions et la participation aux réunions relatives aux thématiques liées à la Préhistoire et à l'archéologie, ainsi que le suivi des unités de l'INEE concernées.

De plus, Nicolas Teyssandier assure une mission de communication auprès de l'INEE, en étant en charge de l'examen et de la mise en forme des brèves et des communiqués de presse ayant trait aux domaines de recherche liés à la préhistoire et l'archéologie.

Pour l'exercice de cette mission, M. Nicolas Teyssandier demeure affecté à l'UMR5608 Travaux de Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés (TRACES) – Université Toulouse – Jean-Jaurès – Maison de la Recherche – 5 allée Antonio Machado – 31058 Toulouse cedex 9.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11.12.20

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuh